

Accompagner, soutenir et proposer
des prestations en fonction des besoins

Plateforme de Répît



Pour accéder au service :

POUR ACCÉDER AU SERVICE :

Les transports en communs :

- ➔ Bus : C26, C17, 69, 37 : arrêt Antonins
- ➔ Tramway : T1 arrêt INSA-Einstein

Par la route :

- ➔ Périphérique sortie Croix-Luizet

Téléphone : 06 77 08 46 29 • 07 87 79 61 66

Messageerie : TRH.PLT-REPIT@apajh.asso.fr

Fédération des APAJH
au service de la personne en situation de handicap



Association pour adultes et jeunes handicapés

Des aidants non professionnels
de personnes avec autisme ou
troubles du spectre autistique



Fédération des APAJH
au service de la personne en situation de handicap



La Plateforme de Répit

LA PLATEFORME DE RÉPIT S'ADRESSE AUX AIDANTS FAMILIAUX ET PROCHES NON PROFESSIONNELS DE PERSONNES AVEC AUTISME OU TROUBLES DU SPECTRE AUTISTIQUE ENFANTS OU ADULTES.

Elle vise à :

- ➔ Favoriser le maintien de la vie sociale et relationnelle de la personne et de son aidant
- ➔ Eviter l'épuisement de l'aidant.
- ➔ Lutter contre l'isolement.
- ➔ Favoriser la poursuite de la vie à domicile dans les meilleures conditions possibles.

Vos interlocuteurs :

L'assistante sociale informe, conseille et oriente sur les dispositifs existants. Elle organise et planifie les prestations et met en place avec l'aidant un plan de répit personnalisé.

La conseillère en économie Sociale et Familiale apporte une écoute et une information individualisée, participe au suivi du plan de répit et est présente sur des actions d'échanges.

Vos interlocutrices vous reçoivent à leur bureau ou peuvent se déplacer à domicile pour toute action nécessaire dans le cadre de la mise en place des prestations de répits.

Les missions de la Plateforme de Répit

La mission générale

Accompagner, soutenir et proposer un plan de répit personnalisé.

Comment ?

- ➔ En offrant ponctuellement du temps libéré aux aidants.
- ➔ En répondant aux besoins d'information, d'écoute, de conseil et de relais des aidants.
- ➔ En proposant diverses prestations de répit ou de soutien à la personne et à son aidant.

Les prestations proposées

Quelques réponses

- ➔ Répondre aux besoins d'information d'écoute et de conseil des aidants.
- ➔ Recenser les besoins et attentes des aidants.
- ➔ Proposer diverses prestations de répit à la personne ou à son aidant.
- ➔ Etre un des interlocuteurs potentiels des Maisons Départementales des Personnes Handicapées pour la mise en place de ces prestations.
- ➔ Soutenir les aidants pour mobiliser les services d'aide et d'intervention à domicile. (Recours à des tiers, mise en place d'aide à domicile).
- ➔ Conseiller et orienter vers des partenaires adaptés aux besoins des aidants.
- ➔ Renforcer la coordination des différents acteurs professionnels pour améliorer le quotidien des aidants.

A quel moment nous contacter ?

- ➔ Dès le diagnostic de la maladie du proche.
- ➔ Lorsque l'aidant en ressent le besoin.

